

FINANCIERE MARJOS

<p>RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL DU 1ER JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025</p>

Des exemplaires du rapport financier annuel sont disponibles sans frais auprès de FINANCIERE MARJOS (ex CLAYEUX), au siège social, ainsi que sur les sites internet de FINANCIERE MARJOS (<http://www.financiere-marjos.com>) et de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Société en commandite par actions au capital de 199.675,38 €
58 avenue de Wagram, 75017 - PARIS
RCS PARIS B 725 721 591

PREAMBULE	4
I. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL	5
1. PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30/06/2025	5
1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS	5
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE	5
II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS - COMPTES SEMESTRIELS DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025	6
1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025	6
1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025	6
1.2. CONTINUITE D'EXPLOITATION	7
1.3. CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1 ^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025	8
1.4. RESULTATS DE LA PERIODE SEMESTRIELLE DE LA SOCIETE	8
1.5. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 6 MOIS	8
1.6. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS	8
1.6.1. RISQUES LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE	8
1.6.2. RISQUE DE CHANGE	8
1.6.3. RISQUE D'ABSENCE DE LIQUIDITE DES ACTIFS	9
1.6.4. RISQUE ACTIONS	9
1.6.5. RISQUE DE LIQUIDITE	9
1.7. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	9
1.8. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE	9
1.9. LES LITIGES EN COURS	9
2. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE	10
2.1. COMPTES SEMESTRIELS	10
2.2. RESULTAT SOCIAL DE CE SEMESTRE	11
2.3. MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)	11
2.4. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES	11
3. FILIALES ET PARTICIPATIONS	11
4. INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES	11

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL	11
5.1. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL	11
5.2. ACTIONS AUTO-DETENUES	12
5.3. ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE	12
5.4. CAPITAL POTENTIEL	13
5.4.1. INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS	13
5.4.2. INFORMATION SUR L'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS	13
5.4.3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE	13
5.4.4. BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISES	14
5.4.5. FRANCHISSEMENT DE SEUILS	14
6. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE	14
6.1. RESSOURCES HUMAINES	14
6.2. ACTIONNARIAT SALARIE	14
7. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	15
7.1. IMPACT SOCIAL DE L' ACTIVITE DE LA SOCIETE	15
7.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL	15
8. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS	15
8.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1 ^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025	15
8.2. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX	16
8.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES	16
9. AUTRES INFORMATIONS	16
9.1. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES	16
9.2. FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL	16
9.3. CONVENTIONS REGLEMENTEES	17
9.4. PERSPECTIVES	17
9.5. INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES	17
9.6. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES	17

FINANCIERE MARJOS

PREAMBULE

La société FINANCIERE MARJOS (ex société CLAYEUX) a été constituée le 1^{er} janvier 2000 sous la forme d'une société anonyme.

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 mai 2020, les associés ont décidé de transformer la société en société en commandite par actions.

La société est actuellement composée d'un associé commandité tenu indéfiniment et solidairement des dettes sociales, et d'associés commanditaires ou actionnaires.

La société a pour activité sociale, par elle-même et par l'intermédiaire de toute société filiale :

- La création, l'installation, l'acquisition, l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de toute entreprise de fabrication, de vente, de location, d'entretien, sans limitation ni réserve pour aucune branche de l'industrie et du commerce.
- Et ce par voie de création de sociétés ou d'apports à des sociétés déjà existantes, de prise de participation, de fusion, d'association, de groupement d'intérêt économique et sous toutes autres formes.
- La gestion financière, administrative et informatique en général ainsi que l'administration de ses immeubles.
- Et plus généralement toutes opérations commerciales, immobilières, mobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini.

FINANCIERE MARJOS

I. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

1. PERSONNE RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL AU 30/06/2025

1.1. RESPONSABLE DES INFORMATIONS

Monsieur Philippe GELLMAN, Gérant de FINANCIERE MARJOS.

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE

« J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité figurant à la section 2 ci-après présente un tableau fidèle des évènements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice».

Fait à PARIS, le 22 septembre 2025

Philippe Gellman

Gérant

II. RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE DE LA SOCIETE FINANCIERE MARJOS - COMPTES SEMESTRIELS DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

1. ACTIVITE ET RESULTATS DE LA SOCIETE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

FINANCIERE MARJOS est cotée sur le marché Euronext-C de la Bourse de Paris.

La stratégie est d'utiliser ce support pour réaliser un apport d'actifs importants, par augmentation du capital, permettant ainsi à un groupe international de se faire coter à Paris dans un délai court.

1.1. RAPPEL DES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Par lettre manuscrite du 25 janvier 2025, M. MANSARD a démissionné de son poste de membre du conseil de surveillance de la société FINANCIERE MARJOS.

Après un échange avec le Trésor Public concernant la dette de TVA due par la société, un premier paiement de 20K€ a eu lieu sur l'exercice 2025 et un échéancier de paiement de la dette a été transmis.

A la suite d'une compensation de créances détenues sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, M. Franck LEVY a déclaré, avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2025, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, 4.252.651 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 21,30% du capital et des droits de vote de la société.

A la suite d'une compensation de créances détenue sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, le 14 janvier 2025, la société ODIOT HOLDING, a franchi en baisse les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS.

Suite à cette cession d'actions hors marché, la société ODIOT HOLDING ne détient plus aucune action de la société FINANCIERE MARJOS.

La déclaration a été reçue par l'AMF le 23 janvier 2025.

L'assemblée générale du 25 juin 2025 a constaté la démission de Mme BAYLE de ses fonctions de membre du Conseil de Surveillance, sans que cette dernière ne soit remplacée. Aussi, l'assemblée générale a régularisé la cessation de fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Financière Louis David et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Par ailleurs, l'assemblée générale a ratifié la délégation de pouvoir au Gérant, M. GELLMAN, concernant la possibilité de procéder à la reconstitution des capitaux propres de la société via une réduction du capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 0.01 euro sans que ce montant ne puisse être inférieur à 0.0016 euro et dans la limite du montant des pertes de la société au jour de sa mise en œuvre. Cette délégation est prévue pour une durée de douze mois à compter de cette assemblée.

Un amendement au protocole d'accord du 30 mai 2024 a confirmé le transfert des titres de la société détenus par la société Well à M. Levy et JMS CONSULTANCY.

M. Guillaume Clignet a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2024, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JMS Consultancy DWC qu'il contrôle, les seuils de 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, directement et indirectement, 5 683 539 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 28,46% du capital et des droits de vote de la société, répartis comme suit :

	ACTIONS	CAPITAL	DROITS DE VOTE	DROITS DE VOTE
JMS CONSULTANCY DWC	4.583.639	22,96%	4.583.639	22,96%
Guillaume CLIGNET	1.099.900	5,51%	1.099.900	5,51%
TOTAL Guillaume CLIGNET	5.683.539	28,46%	5.683.539	28,46%

A la suite d'une compensation de créances détenues sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, M. Franck LEVY a déclaré, avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2025, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, 4.252.651 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 21,30% du capital et des droits de vote de la société.

A la suite d'une compensation de créances détenue sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, le 14 janvier 2025, la société ODIOT HOLDING, a franchi en baisse les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS.

Suite à cette cession d'actions hors marché, la société ODIOT HOLDING ne détient plus aucune action de la société FINANCIERE MARJOS.

La déclaration a été reçue par l'AMF le 23 janvier 2025.

Un amendement du protocole d'accord signé le 10 avril 2025 a vu la créance de 218 K€ de Well envers la société être transmise à parts égales entre M. Levy et JMS CONSULTANCY.

1.2. CONTINUITE D'EXPLOITATION

Les comptes de la situation arrêtée le 30 juin 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- de l'engagement de l'associé commandité de ne pas rendre exigible sa dette en compte courant tant que la société FINANCIERE MARJOS ne disposera pas des capacités financières suffisantes pour le rembourser ;
- de l'obtention d'une lettre de soutien de l'associé commandité garantissant le financement des besoins de la société sur les 12 prochains mois ;
- de l'apport complémentaire, dans le cadre de ses besoins de financement et afin de permettre à la société de satisfaire à ses charges d'exploitation, par les sociétés Financière Louis David et Jms Consulting, et par M. Clignet ;

- de la réalisation à venir d'une augmentation de capital de 1 M€ par voie d'émission. Cette augmentation de capital permettra également la reconstitution des capitaux propres de la société.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le gérant a arrêté les comptes de la situation au 30 juin 2025 de la société FINANCIERE MARJOS en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

1.3. CHIFFRE D'AFFAIRES SEMESTRIEL AU COURS DE LA PERIODE DU 1er JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Au cours de cette période semestrielle, la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires. La société n'a pas eu d'activité opérationnelle au cours de cette période.

1.4. RESULTATS DE LA PERIODE SEMESTRIELLE DE LA SOCIETE

Les principaux chiffres du compte de résultat de l'exercice 2025, sont résumés dans le tableau ci-dessous :

EN EUROS €	30/06/2025	30/06/2024
Chiffres d'affaires	-	-
Résultat d'exploitation	-91.080	-136.468
Résultat courant avant impôts	-91.080	-136.468
Résultat financier	-	-
Résultat exceptionnel	-1.827	-12.500
Résultat de l'exercice	-92.907	-148 968

1.5. ACTIVITE ET RESULTATS DES FILIALES AU COURS DE CES 6 MOIS

La société n'a pas de filiales.

1.6. FACTEURS DE RISQUES FINANCIERS

1.6.1. RISQUES LIES AU FINANCEMENT DE LA SOCIETE

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucun emprunt en cours.

1.6.2. RISQUE DE CHANGE

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société n'a aucune activité hors de la zone euro et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de change.

1.6.3. RISQUE D'ABSENCE DE LIQUIDITE DES ACTIFS

A la date d'élaboration du présent rapport, la Société ne détient plus directement ou indirectement d'actif immobilier et n'est donc pas exposée à un quelconque risque de liquidité des actifs.

1.6.4. RISQUE ACTIONS

Aucun.

1.6.5. RISQUE DE LIQUIDITE

La société a le soutien financier de ses principaux actionnaires et de son associé commandité qui ont décidé de procéder à des apports en comptes courants d'associés afin de permettre à la société de disposer de la trésorerie suffisante à ses besoins d'exploitation.

Par ailleurs, l'augmentation de capital votée par l'assemblée générale du 25 juin 2025 doit permettre la reconstitution des fonds propres et un apport de trésorerie significatif permettant également de couvrir les besoins d'exploitation sur les 12 prochains mois à venir.

1.7. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'activité de la Société est nul.

1.8. FACTEURS DE RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT LEGAL ET REGLEMENTAIRE

Compte tenu de l'absence d'activité de la société, à la date d'élaboration du présent rapport, le risque lié à l'environnement légal et réglementaire de la Société résulte du retard de publication des rapports financiers et de convocation de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

Les titres composant le capital social de la Société sont inscrits sur le Marché Euronext Paris, compartiment C ; la Société est donc soumise au bon respect de la réglementation en vigueur.

1.9. LES LITIGES EN COURS

Au 1er semestre 2023, une procédure a été initiée contre la société PREATONI dirigée par l'ancien Gérant démissionnaire de la société FINANCIERE MARJOS.

La société considère que l'ensemble des travaux juridiques et comptables réalisés depuis 2020 concernant une possible opération de fusion et financés par elle-même ont été détournés par son ancien gérant au profit de tiers.

La société a engagé une procédure devant le tribunal de commerce de PARIS afin de faire valoir ses droits. Elle demandait le règlement des sommes engagées pour un montant de 563.773 €.

La société s'est vue déboutée de ses demandes et condamnée à payer 50.000 € pour avoir formé opposition sans droit ni titre ainsi que 10.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

La société a fait appel du jugement, cet appel se joignant à une autre plainte déposée près du Tribunal de Commerce de Paris. Elle a également procédé au paiement du jugement en 2025.

La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièces au titre de l'exercice 2013 ayant donné lieu à des rappels de taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 160.368 euros. Malgré différents recours, la requête de la société a été rejetée par un jugement du Tribunal Administratif de PARIS en date du 26 avril 2022.

La société n'a pas fait appel de cette décision dans le délai qui lui était accordé.
Le montant total de ce litige est de 198.856 euros.

Au 1er semestre 2025, la société a remboursé 40K € et s'est engagée à rembourser le solde sur l'exercice 2025.

2. PRESENTATION DES COMPTES SEMESTRIELS ET AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SOCIETE

2.1. COMPTES SEMESTRIELS

Il est rappelé que la Société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires au cours de la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

La Société a enregistré une perte d'exploitation de -91.080 euros.

Compte tenu d'un montant de 153.504 euros de charges d'exploitation, et d'un total de produits d'exploitation de 62.325 euros, le résultat d'exploitation ressort à -91.080 euros.

Les produits exceptionnels sont de 0 euro, et les charges exceptionnelles de 1.827 euros ; le résultat exceptionnel de l'exercice clos le 30 juin 2025 est de -1.827 euros.

Le résultat des capitaux propres est de -1.118.249 euros au 30 juin 2025, contre un résultat de -982.622 euros au 30 juin 2024.

Le flux de trésorerie, c'est-à-dire la trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période, est de 33.273 euros, contre 18 euros au 30 juin 2024.

2.2. RESULTAT SOCIAL DE CE SEMESTRE

L'exercice social clos le 30 juin 2025 s'est soldé par un résultat de l'exercice de -92.907 euros contre un résultat de -166.645 euros au 30 juin 2024.

2.3. MONTANT DES CAPITAUX PROPRES DE FINANCIERE MARJOS (DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 225-248 DU CODE DE COMMERCE)

Compte tenu des résultats générés par FINANCIERE MARJOS au cours des derniers exercices, il apparaît que le montant des capitaux propres est négatif et ressort à – 1.118.249 euros.

2.4. MONTANT DES DIVIDENDES DISTRIBUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Conformément à la loi, nous vous indiquons qu'il n'a été distribué aucun dividende au titre des trois derniers exercices.

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Conformément à ce qui a été rappelé au paragraphe 1.5. du présent rapport, la Société ne détient pas au 30 juin 2025 de filiale ou participation.

Conformément à l'article L.233-6 du nouveau Code de commerce, nous vous indiquons par ailleurs que la Société n'a effectué aucune prise de participation au cours de l'exercice écoulé dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française.

4. INFORMATIONS ET DONNEES COMPTABLES PRESENTEES

Il est rappelé que la Société ne détient plus aucune participation de quelque nature que ce soit au 30 juin 2025 et n'exerce plus aucun contrôle sur une quelconque entité du Groupe.

5. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL

5.1. MONTANT DU CAPITAL SOCIAL

Suite à l'assemblée générale mixte du 20 mai 2020, FINANCIERE MARJOS a procédé à une augmentation de capital dont le montant s'élève à 1.776.519,90 euros et se traduit par l'émission de 17.765.199 actions au prix de 0,10 euro par action (soit la valeur nominale).

L'augmentation de capital s'est faite par compensation de créances liquides, certaines et exigibles sur la société.

Ainsi conformément à leurs intentions :

- WELL a souscrit à 11.848.063 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société ;
- PARK MADISON EQUITIES a souscrit à 2.782.914 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société ;
- FINANCIERE LOUIS DAVID a souscrit à 3.134.222 nouvelles actions ordinaires par compensation avec des créances qu'elle détenait sur la société.

A l'issue de ces compensations de créances, 17.765.199 actions ordinaires ont été émises, représentant ainsi la totalité de l'augmentation de capital.

Simultanément, la société a procédé à une réduction de capital motivée par les pertes réalisées par la réduction de la valeur nominale de 0,10 euros par action à 0,01 euros par action. A la suite de cette réduction de capital d'un montant de 1.767.078,42 euros, le capital de FINANCIERE MARJOS s'élève à 199.675,38 euros, constitué de 19.967.538 actions d'une valeur nominale de 0,01 euros.

Suite à l'AGM du 20 mai 2020, FINANCIERE MARJOS a fait l'objet d'une transformation de société anonyme (SA) en société en commandite par actions (SCA).

Au 30 juin 2025, les capitaux propres sont en dessous de la moitié du capital social de l'entité (Cf. le paragraphe 2.3 du présent rapport).

L'assemblée générale mixte du 25 juin 2025 a voté une augmentation de capital afin de reconstituer les capitaux propres de la société (Cf. le paragraphe 1.1 du présent rapport).

Au 30 juin 2025, le capital social de la société FINANCIERE MARJOS est de 199.675 euros, constitué de 19.967.538 actions d'une valeur nominale de 0,01 euros.

5.2. ACTIONS AUTO-DETENUES

Au 30 juin 2025, la Société ne détenait aucune de ses propres actions.

5.3. ACTIONNAIRES DETENANT PLUS DE 5% DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations communiquées à la Société, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant plus de 5% du capital au 30 juin 2025 :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D' ACTIONS	POURCENTAGE D' ACTIONS DETENUES	NOMBRE DE DROITS DE VOTES DETENUS	POURCENTAGE DE DROITS DE VOTE
JMS CONSULTANCY DWC	4.583.639,00	22,96%	4.583.639,00	22,96%
M. Franck LEVY	4.252.651,00	21,30%	4.252.651,00	21,30%
PARK MADISON EQUITIES LCC	3.963.264,00	19,85%	3.963.264,00	19,85%
FINANCIERE LOUIS DAVID	3.178.036,00	15,92%	3.178.036,00	15,92%
M. Guillaume CLIGNET	1.099.900,00	5,51%	1.099.900,00	5,51%

5.4. CAPITAL POTENTIEL

5.4.1. INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS

Néant

5.4.2. INFORMATION SUR L' ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Néant

5.4.3. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Nous vous précisons, en application des dispositions de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce, que l'élément suivant nous semble susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique ayant pour cible la Société :

- La répartition du capital rappelée sommairement au paragraphe 5.3 du présent rapport ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire ;
- En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Pour le surplus, le droit de vote double s'acquiert, cesse ou se transfère dans les cas et conditions fixés par la loi ;

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

5.4.4. BILAN DES OPERATIONS REALISEES DANS LE CADRE DE PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS AUTORISES

Néant.

5.4.5. FRANCHISSEMENT DE SEUILS

En application des dispositions de l'article 233-13 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'un franchissement de seuil a été réalisé au cours du premier semestre 2025.

A la suite d'une compensation de créances détenue sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, M. Franck LEVY a déclaré, avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2025, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, 4.252.651 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 21,30% du capital et des droits de vote de la société.

A la suite d'une compensation de créances détenues sur la société ODIOT HOLDING (ex WELL) réglée principalement en titres FINANCIERE MARJOS, le 14 janvier 2025, la société ODIOT HOLDING, a franchi en baisse les seuils de 1/3, 30%, 25%, 20%, 15%, 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS.

Suite à cette cession d'actions hors marché, la société ODIOT HOLDING ne détient plus aucune action de la société FINANCIERE MARJOS.

La déclaration a été reçue par l'AMF le 23 janvier 2025.

6. RESSOURCES HUMAINES ET ACTIONNARIAT SALARIE

6.1. RESSOURCES HUMAINES

A la date de clôture de l'exercice clos le 30 juin 2025, la Société n'emploie aucun salarié.

6.2. ACTIONNARIAT SALARIE

Dans le cadre d'un dispositif d'Epargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

Au jour des présentes, la Société n'emploie aucun salarié.

7. IMPACT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 5 du Code de commerce, nous vous informons sur les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société.

7.1. IMPACT SOCIAL DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

La Société n'a aucun salarié, en conséquence, elle ne génère aucune conséquence d'ordre social.

7.2. IMPACT ENVIRONNEMENTAL

L'activité de holding financière de la Société ne produit pas d'impact environnemental.

8. INFORMATIONS CONCERNANT LES DIRIGEANTS

8.1. LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCEES AU COURS DE LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 JUIN 2025

DU 1^{ER} JANVIER 2025 AU 30 JUIN 2025

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la liste des mandats ou fonctions exercés au cours de l'exercice écoulé par chacun des mandataires sociaux.

Nous vous exposons les mandats et fonctions exercées par l'associé commandité, le gérant et les membres du conseil de surveillance.

Cette liste prend en compte la démission de Mme Karyn BAYLE de son poste d'administrateur.

NOM ET PRENOM OU DENOMINATION SOCIALE DES MANDATAIRES	MANDAT DANS LA SOCIETE	DATE DE NOMINATION	DATE DE FIN DE MANDAT	MANDAT ET/OU FONCTIONS DANS UNE AUTRE SOCIETE (SOCIETE/HORS SOCIETE)
FINANCIERE LOUIS DAVID	Associé commandité	02/02/2024		
Philippe GELLMAN	Gérant	30/06/2022 AG mixte	30/06/2029	
Yves POZZO DI BORGIO	Membre du CS	20/05/2020	AGOA 2027 sur les comptes 2026	
Karyn BAYLE	Membre du CS	30/06/2022	17/04/2025 Démission	

Marie-Célie GUILLAUME	Membre du CS	30/06/2022	AGOA 2029 sur les comptes 2028	
Matthieu ROSY	Membre du CS	20/05/2020	AGOA 2027 sur les comptes 2026	
Guillaume CLIGNET	Membre du CS	27/06/2024 AG mixte		

8.2. REMUNERATION ET AVANTAGES DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte des rémunérations et avantages de toute natures accordés par la Société et/ou l'une des sociétés qu'elle contrôle directement ou indirectement et/ou une des sociétés qui exercent sur elle un contrôle exclusif de manière directe ou indirecte, aux membres du Conseil d'administration au titre des mandats exercés dans la Société au cours de la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025.

Il n'a été versé aucune rémunération et aucun avantage n'a été accordé aux mandataires.

8.3. OPERATIONS REALISEES SUR LES TITRES DE LA SOCIETE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHEES

Au cours de cette année, aucun des dirigeants et/ou aucune des personnes qui leur sont liées n'a notifié à la Société, en application des dispositions des articles L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 du Règlement Général de l'AMF, la réalisation d'opérations sur les titres à l'exception des informations données dans le paragraphe 5.4.6.

9. AUTRES INFORMATIONS

9.1. COMMUNICATION DES CHARGES SOMPTUAIRES

Au cours de l'exercice écoulé, aucune charge visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été réintégrée.

9.2. FRAIS GENERAUX EXCESSIFS OU NE FIGURANT PAS SUR LE RELEVÉ SPECIAL

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas engagé de frais généraux excessifs ou ne figurant pas sur le relevé spécial au sens des articles 223 quinquies et 39-5 du Code Général des Impôts.

9.3. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Au cours de l'exercice social du premier semestre 2025, aucune convention réglementée n'a été conclue.

9.4. PERSPECTIVES

La société entend faire des opérations structurantes pour développer son activité, soutenue par ses actionnaires commanditaires.

9.5. INFORMATION SUR LES TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

La société a reçu uniquement des apports en comptes courants de la part des sociétés qui lui sont liées. Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

9.6. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS FINANCIERES

Nous vous précisons qu'à ce jour la gérance bénéficie d'une délégation de compétence en matière financière pour procéder à des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce.



Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Financière Marjos

Société en commandite par actions
au capital de 199.675,38 €
58, avenue de Wagram
75017 Paris

Grant Thornton

Société par Actions Simplifiée d'Expertise
Comptable et de Commissariat aux Comptes
au capital de 2.297.184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris Ile-de-France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du Centre
632 013 843 RCS Nanterre
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Financière Marjos

Période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Financière Marjos, relatifs à la période du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité du gérant. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels.

2. Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes semestriels qui expose les hypothèses qui sous-tendent la continuité d'exploitation.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Neuilly-sur-Seine, le 26 septembre 2025

Le commissaire aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International



Laurent Bouby
Associé

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	73		73	73
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	73		73	73
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	185 726	185 245	481	967
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	33 273		33 273	
Charges constatées d'avance (3)	14 169		14 169	3 973
TOTAL ACTIF CIRCULANT	233 168	185 245	47 923	4 940
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	233 241	185 245	47 996	5 013
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2025	31/12/2024
CAPITAUX PROPRES		
Capital	199 675	199 675
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	278 217	278 217
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-1 503 235	-1 293 869
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-92 907	-209 365
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-1 118 249	-1 025 343
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	38 488	100 813
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	38 488	100 813
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	696 334	498 401
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 455	269 173
Dettes fiscales et sociales	121 968	161 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	1 127 757	929 542
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	47 996	5 013
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	1 127 757	929 542
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2025	30/06/2024
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			62 325	8 000
Autres produits				
Total produits d'exploitation (I)			62 325	8 000
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			90 880	84 268
Impôts, taxes et versements assimilés			200	200
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				60 000
Autres charges			62 325	
Total charges d'exploitation (II)			153 405	144 468
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-91 080	-136 468
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)				
RESULTAT FINANCIER (V-VI)				
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-91 080	-136 468

Compte de résultat (suite)

	30/06/2025	30/06/2024
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 827	12 500
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 827	12 500
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-1 827	-12 500
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	62 325	8 000
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	155 232	156 968
BENEFICE OU PERTE	-92 907	-148 968
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Tableau de flux de trésorerie

	Periode 30/06/2025	Periode 30/06/2024
Résultat net	-92 907	-148 968
Variation de provision		
Dotations nettes aux amortis. dépr. et provisions	-62 325	52 000
Produit sur cession d'immobilisations		
Valeur nette de cession des immobilisations		
Variation des stocks		
Variation des créances	-10 610	1 361
Variations des dettes et autres charges à payer	1 182	5 758
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	-164 660	-89 849
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	0	0
Dépenses en capital pour les immobilisations	0	0
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	0	0
Apports en compte courant	197 933	86 000
Variation des prêts	0	0
Diminution du dépôt de garantie	0	0
Variation des valeurs mobilières de placement	0	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	197 933	86 000
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	33 273	-3 849
Trésorerie et équivalents de trésorerie, période d'ouverture	0	3 867
Trésorerie et équivalents de trésorerie, fin de période	33 273	18

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/01/2025	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2025
Capital	199 675				199 675
Primes d'émission	278 217				278 217
Report à Nouveau	-1 293 869	-209 365			-1 503 235
Résultat de l'exercice	-209 365	209 365	-92 907		-92 907
Total Capitaux Propres	- 1 025 342		- 92 207		- 1 118 249

	Solde au 01/01/2024	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2024
Capital	199 675				199 675
Primes d'émission	278 217				278 217
Report à Nouveau	-1 278 446	- 15 423			-1 293 869
Résultat de l'exercice	-15 423	15 423	-148 968		-148 968
Total Capitaux Propres	-815 977		-148 968		-964 945

Annexe

Règles et méthodes comptables

Annexe au bilan avant répartition de la situation arrêtée le 30/06/2025, dont le total est de 47 996 euros et au compte de résultat de la situation, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 92 907 euros.

La situation a une durée de 6 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 30/06/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes de la situation arrêtée le 30/06/2025.

Règles générales

Les comptes de la situation arrêtée au 30/06/2025 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes semestriels. Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Faits caractéristiques

Financement de la société

La société Financière Marjos n'a pas d'activité opérationnelle. Le financement des différentes charges courantes de la société est assuré par ses associés. Les financements intervenus lors de la situation arrêtée au 30 juin 2025 s'élèvent à 198k€.

Suivi des principaux litiges

Au 1er semestre 2023, une procédure a été initiée contre la société Préatoni dirigée par l'ancien Gérant démissionnaire de la société Financière Marjos. La société considère que l'ensemble des travaux juridiques et comptables réalisés depuis 2020 concernant une possible opération de fusion et financés par elle-même ont été détournés par son ancien gérant au profit de tiers. La société a engagé une procédure devant le Tribunal de Commerce de Paris afin de faire valoir ses droits. Elle demande le règlement des sommes engagées pour un montant de 563.773 €. La société s'est vue déboutée de ses demandes et condamnée à payer 50.000 € pour avoir formé opposition sans droit ni titre ainsi que 10.000 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile. La société a procédé au paiement du jugement en mars 2025. La société a fait appel du jugement, cet appel se joignant à une autre plainte déposée près du Tribunal de Commerce de Paris.

La société a fait l'objet d'un contrôle sur pièces au titre de l'exercice 2013 ayant donné lieu à des rappels de taxes sur la valeur ajoutée d'un montant de 160.368 €. Malgré différents recours, la requête de la société a été rejeté par un jugement du Tribunal Administratif de Paris en date du 26 avril 2022. La société n'a pas fait appel de cette décision dans le délai qui lui était accordé. Le montant total à verser de ce litige est de 198.856 €. A la date de la situation arrêtée au 30 juin 2025, la société a remboursé 40k€ et a obtenu un échéancier lui permettant de payer sa dette sur l'exercice 2025.

Évolution de la gouvernance et de la répartition du capital

L'assemblée générale du 25 juin 2025 a constaté la démission de Mme BAYLE de ses fonctions de membres du Conseil de Surveillance, sans que cette dernière ne soit remplacée. Aussi, l'assemblée générale a régularisé la cessation de fonctions de membre du Conseil de Surveillance de Financière Louis David et décide de ne pas procéder à son remplacement.

Perspectives

Par ailleurs, l'assemblée générale a ratifié la délégation de pouvoir au Gérant, M. GELLMAN, concernant la possibilité de procéder à la reconstitution des capitaux propres de la société via une réduction du capital par voie de réduction de la valeur nominale des actions d'un montant de 0.01 euro sans que ce montant ne puisse être inférieur à 0.0016 euro et dans la limite du montant des pertes de la société au jour de sa mise en oeuvre. Cette délégation est prévue pour une durée de douze mois à compter de cette assemblée.

Également, une augmentation de capital, par voie d'émission d'actions ordinaires de la société et de valeurs mobilières régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, pour un montant ne dépassant pas les 1 M€. Les actionnaires pourront exercer, dans les conditions prévues par la loi, leur droit préférentiel de souscription à titre irréductible. Dans le cas où les souscriptions à titre irréductible et réductible n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ou de valeurs mobilières, le Gérant pourra utiliser, à son choix et dans l'ordre qu'il estimera opportun, l'une ou les facultés ci-après :

- limiter l'émission au montant des souscriptions sous la condition que celle-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée ;
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits ;
- offrir au public tout ou partie des titres non souscrits ;

L'Assemblée Générale décide également que les émissions d'actions et ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société pourront être réalisées par voie d'offres au public avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Guillaume Clignet a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2024, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JMS Consultancy DWC qu'il contrôle, les seuils de 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIEREMARJOS et détenir, directement et indirectement, 5 683 539 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 28,46% du capital et des droits de vote de la société, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JMS Consultancy DWC	4 583 639	22,96	4 583 639	22,96
Guillaume Clignet	1 099 900	5,51	1 099 900	5,51
Total Guillaume Clignet	5 683 539	28,46	5 683 539	28,46

Faits caractéristiques

M. Franck Levy a déclaré, avoir franchi en hausse, le 16 janvier 2025, les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, 4 252 651 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 21,30% du capital et des droits de vote de la société.

Un amendement au protocole d'accord du 30 mai 2024 a confirmé le transfert des titres de la société détenus par la société Well à M. Levy et JMS CONSULTANCY. La société Well ne dispose plus de créance envers la société. Une partie des créances (2*35 K€) de JMS et Franck Levy a été cédée pour un euro symbolique à Mr Gellman, Gérant de la société.

A la date de la situation arrêtée au 30 juin 2025, la société a obtenu un échéancier de paiement de la dette de TVA sur l'exercice 2025 :

- Versement de 10 000,00€ le 05/07/2025 - Versement de 10 000.00€ le 05/10/2025
- Versement de 10 000,00€ le 05/08/2025 - Versement de 10 000.00€ le 05/11/2025
- Versement de 10 000,00€ le 05/09/2025 - Versement de 105 008.00€ le 05/12/2025

Continuité d'exploitation

Les comptes de la situation arrêtée au 30 juin 2025 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation au regard :

- de l'engagement de l'associé commandité de ne pas rendre exigible sa dette en compte courant tant que la société FINANCIERE MARJOS ne disposera pas des capacités financières suffisantes pour le rembourser ;
- de l'obtention d'une lettre de soutien de l'associé commandité garantissant le financement des besoins de la société sur les 12 prochains mois ;
- de l'apport complémentaire depuis la clôture et jusqu'à l'arrêté des comptes de 44 k€ dans le cadre de ses besoins de financement et afin de permettre à la société de satisfaire à ses charges d'exploitation, par les sociétés FINANCIERE LOUIS DAVID et JMS CONSULTING, et par M. CLIGNET ;
- de la réalisation à venir d'une augmentation de capital de 1 M€ par voie d'émission d'ABSA et garantie à hauteur de 75% par la conversion des comptes courants d'associés et par un pool d'actionnaires pour le complément. Cette augmentation de capital, prévue pour le second semestre 2025, permettra également la reconstitution des capitaux propres de la société.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le gérant a arrêté les comptes de la situation d'une durée de 6 mois close au 30 juin 2025 de la société Financière Marjos en considérant qu'il n'existait pas d'incertitude significative sur la continuité d'exploitation.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	73			73
Immobilisations financières	73			73
ACTIF IMMOBILISE	73			73

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de la situation s'élève à 199 968 euros, dont 185 245 euros sont dépréciées, et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	73		73
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	185 726	185 726	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	14 169	14 169	
Total	199 968	199 895	73
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital

Capital social d'un montant de 199 675,38 euros décomposé en 19 967 538 titres d'une valeur nominale de 0,01 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	19 967 538	
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	19 967 538	

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	62 325		62 325		
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités	38 488				38 488
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	100 813		62 325		38 488
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation			62 325		
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Tableau des provisions et dépréciations

	Montant au début d'ex.	Augmentation Dotations ex.	Diminutions : Reprises ex.	Montant fin exercice
Provisions réglementées				
Provisions gisements miniers, pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations except. 30%				
Implantations étrangères avant 01/01/92				
Implantations étrangères après 01/01/92				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
Provisions réglementées	Total I			
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	62 325		62 325	
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités	38 488			38 488
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pr charges soc et fisc sur congés payés				
Autres provisions pour risques et charges				
Provisions risques et charges	Total II	100 813	62 325	38 488
Dépréciations				
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en- cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations	185 245			185 245
Dépréciations	Total III	185 245		185 245
TOTAL GENERAL (I + II + III)	286 058		62 325	223 733
Dotations et reprises d'exploitation			62 325	
Dotations et reprises financières				
Dotations et reprises exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : dépréciations de l'exercice				

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 127 757 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	696 334	696 334		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	309 455	309 455		
Dettes fiscales et sociales	121 968	121 968		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	1 127 757	1 127 757		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	626 401			

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	14 970
Total	14 970

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	14 169		
Total	14 169		

Parties liées

La société a reçu uniquement des apports en comptes courants de la part des sociétés qui lui sont liées. Ces comptes courants ne sont pas rémunérés.

Engagement hors bilan

Néant.

Évènements postérieurs à la clôture

Les avances en comptes courants d'associés postérieures au 30 juin 2025 s'élèvent à 44 000€.